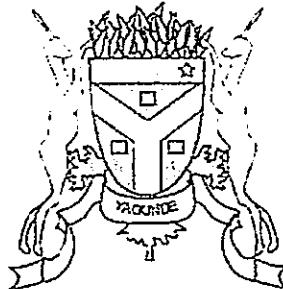


REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
REGION DU CENTRE  
-----  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI  
-----  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
SERVICE FINACIER ET DES MARCHES PUBLICS  
-----  
BUREAU DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
CENTRE REGION  
-----  
MFOUNDI DIVISION  
-----  
YAOUNDE I<sup>er</sup> DISTRICT COUNCIL  
-----  
GENERAL SECRETARIAT  
-----  
OFFICE OF PUBLIC PROCUREMENT

DECISION N° 1702 /25 /D/ CAY 1<sup>er</sup> / SG / SFMP/BMP  
PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHE  
RELATIF APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°001/AONO/CAY1<sup>er</sup>/SFMP/BMP/CIPM/2025 DU 03/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
DES DALOTS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I<sup>er</sup>  
Lot 1 : construction d'un damot 1,50 x 1,50 pour la traversée d'eau sis au quartier MBALLA 7  
Lot 2 : construction d'un dalot 2,00 x 2,00 sur la rivière OKOGO au quartier

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>er</sup>,

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1<sup>er</sup>, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé N° 0001958 de la session N° 01 du 03/02/2025 et N° 0001970 de la session N° 07 du 18/03/2025 et N° 0001984 de la session N°014 du 21/03/2025 ;  
Et conformément aux dispositions de l'article 101 du Code des Marchés Publics.

### DECIDE:

Article 1<sup>er</sup>: les lettres commandes objet de l'Appel d'offres national N°001/AONO/CAY1<sup>er</sup>/SFMP/BMP/CIPM/2025 DU 03/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I<sup>er</sup> sont attribuées à HEILIGEN JOSEF ENTREPRISE SARL , TEL : 693 19 05 64, représenté par Monsieur NCHE Philémon FONDIKUM, Directeur Général pour un montant TTC 29 860 815 (vingt-neuf millions huit cent soixante mille huit cent quinze FCFA) pour le Lot 1 ; 38 871 598 (trente-huit millions huit cent soixante-onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) pour le Lot 2.

Délai d'exécution des travaux: 3 (trois) mois.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.



01 AVR 2025

Le Maire

Jean-Marie